

ARRETE DE RETRAIT D'UN UN PERMIS DE CONSTRUIRE

DÉLIVRÉ PAR LE MAIRE AU NOM DE LA COMMUNE

DEMANDE D'ANNULATION D'UN PC Déposée le 05/06/2024	SURFACE DE PLANCHER Existante : / m ² Créée : 0 m ² Démolie : 0 m ²
De M. Patrick BARTHELEMY	
Domicilié(e) 44 rue Roland Dorgelès 33340 – LESPARRE MÉDOC	
Pour Demande d'annulation totale d'un permis de construire en cours de validité et n'ayant pas fait l'objet d'un commencement de travaux	DESCRIPTION DU DOSSIER D'ORIGINE :
Sur un terrain sis 44 rue Roland Dorgelès 33340 – LESPARRE MÉDOC Cadastré BV 105	N° Dossier PC 033 240 24 S 0005 Déposé le 15/01/2024 Par M. Patrick BARTHELEMY Domicilié 44 rue Roland Dorgelès 33340 – LESPARRE MÉDOC Accordé le 13/02/2024

Le Maire de LESPARRE-MÉDOC,

Vu le Code de l'Urbanisme, et notamment son article L424-5 ;

Vu le Permis de construire n° PC 033 240 24 S 0005 délivré le 13/02/2024 à M. Patrick BARTHELEMY, domicilié 44 rue Roland Dorgelès à Lesparre Médoc (33340) ;

Vu la demande en date du 05/06/2024 de M. Patrick BARTHELEMY, renonçant à la réalisation de son projet et demandant l'annulation du permis de construire susvisé qui lui a été accordé ;

Considérant qu'à ce jour, le permis de construire susvisé n'a fait l'objet d'aucun commencement d'exécution.

ARRÊTE

ARTICLE 1 : L'arrêté susvisé accordant le Permis de construire n° PC 033 240 24 S 0005 est retiré.

ARTICLE 2 : Un exemplaire du présent arrêté sera adressé au représentant de l'État dans le Département ainsi qu'au pétitionnaire.

Fait à Lesparre Médoc, le 07/06/2024

Le Maire
Bernard GUIRAUD 

Pour Le Maire,
L'Adjoint délégué à l'urbanisme
Joël CAZAUBON

